Besson refuse de naturaliser un étranger imposant le voile à sa femme

02/02/2010 à 17h59

Voile intégral et nationalité française seraient donc désormais incompatibles aux yeux du gouvernement.

C'est clair et net, pour Eric Besson, voile intégral et nationalité française sont incompatibles. En vertu de cette idée, le ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale a confirmé, mardi 2 février dans un communiqué, avoir transmis un projet de décret à François Fillon refusant la nationalité française à un étranger marié à une Française, au motif qu'il obligeait son épouse à porter le voile intégral.

"Il est apparu, lors de l'enquête réglementaire et de l'entretien préalable, que cette personne imposait à son épouse le port du voile intégral, la privait de la liberté d'aller et venir à visage découvert, et rejetait les principes de laïcité et d'égalité entre homme et femme", écrit le ministre dans son communiqué, pour justifier ce projet de décret.

Suite sur Le Nouvel Obs